

## 4 eme appel à projets DEFRA

### Objectifs

La recherche dans le domaine de la sécurité et de la défense est essentielle pour maintenir l'avance militaire et technologique de la Belgique en matière de défense, afin de faire face aux défis actuels et futurs en matière de sécurité.

Soumission : 22 février 2024

Durée : de 2 à 4 années

À cette fin, le ministère de la Défense (2023) cherche à développer et à renforcer les liens entre la Défense, les institutions nationales de recherche et l'industrie.

Cet appel se décompose en thèmes :

Theme 1: CYBER-Short-term Mitigation Techniques for Software Resilience 1,8 M€

Theme 2: Securing critical Maritime Infrastructure 1,8 M€

Theme 3: Improved Underwater Communications between Sensors/Weapon Systems and Data systems to Render Data into Actionable Data 1,8 M€

Theme 4: Next-Generation Vision and Sensor Fusion 1,8 M€

Theme 5: Prolonged Forward Casualty Care 1,8 M€

Theme 6: Open Call: Research on Innovative and Future-Oriented Defence Solutions 3 M€

### Conditions d'éligibilité

Respect des deadlines :

- Deadline Pre-proposition: 22 février 2024 (14h00)
- Deadline propositions Complètes: 18 Avril 2024 (14h00)

A noter que le thème doit se faire en partenariat obligatoire avec la RMA (École Royale Militaire)

Un document complet reprend les condition d'éligibilités peuvent être trouvés ici pour les pré-propositions et ici pour les propositions complètes

Plus d'informations sur le site de BelSpo

### Budget

Il n'y a pas de budget maximum par projet. Toutefois, les candidats doivent tenir compte du budget total disponible pour chaque thème. L'objectif est de développer un projet en utilisant le plus efficacement possible les ressources publiques.

Le nombre de projets qui seront financés par thème dépend de l'évaluation des propositions et du budget demandé par proposition. Il est envisagé de financer un ou plusieurs projets pour chacun des thèmes.

Des transferts de budget entre les thèmes sont possibles.

### Bailleur de fonds

- **BELSPO**

### Critères de sélection

Le partenariat du projet doit s'inscrire dans une composition en triple hélice où le monde universitaire et l'industrie travaillent ensemble

Les entreprises (y compris les PME) répondant aux critères suivants sont des partenaires éligibles :

- La société doit avoir des activités opérationnelles et/ou de recherche sur le territoire belge.
- La société doit avoir une personnalité juridique et son siège social en Belgique. La personnalité juridique est exigée au plus tard lors de la signature du contrat de recherche.
- Au moment de la signature du contrat, la société doit avoir rempli ses obligations en matière de paiement des impôts et des cotisations sociales.

### Mots-clés



### Contacts SynHERA

- Yves LACCROIX (laccroix.y@synhera.be)